

ÖKK
Agentur Landquart
Bahnhofstrasse 9
7302 Landquart
Tel. 058 456 10 60
Fax 058 456 10 11
E-Mail landquart@oekk.ch

ST01/200/5020/10

Madame
Maria Muster
Bahnhofstrasse
7302 Landquart

Landquart, janvier 2011

Justificatifs pour la déclaration d'impôt 2010

Déduction des frais de maladie, d'accident et d'invalidité

Madame, Monsieur,

Afin de vous aider à remplir la déclaration d'impôt, nous avons dressé pour vous et les membres de votre famille un relevé de l'année 2010 comprenant les primes et les coûts que vous avez vous-même assumés

Le relevé tient compte de toutes les factures que ÖKK a décomptées durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 inclusivement. Les justificatifs décomptés après cette date figureront sur le justificatif d'imposition de l'année suivante.

Dans le cas où vous seriez également au bénéfice d'une assurance d'indemnités journalières auprès de notre société, vous trouverez vos primes et les coûts éventuels sous la position «Indemnités journalières».

Vous pouvez joindre le relevé des primes et des coûts à votre déclaration d'impôt. Vous trouverez des informations détaillées dans les instructions générales concernant la déclaration d'impôt.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas vous fournir de renseignements sur le droit de déduire des frais de maladie, d'accident et d'invalidité. Le service cantonal des contributions répondra volontiers à vos questions se rapportant à la déclaration d'impôt.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre ÖKK

ÖKK
 Agentur Landquart
 Bahnhofstrasse 9
 7302 Landquart
 Tel. 058 456 10 60
 Fax 058 456 10 11
 E-Mail landquart@oekk.ch

ST01/200/5020/11

Madame
 Maria Muster
 Bahnhofstrasse
 7302 Landquart

Landquart, janvier 2011

Justificatif fiscal pour Maria Muster, no. 0000000 pour l'année 2010

LAMal (prestations et primes) - soins	Montants factures	non déductibles	Participation
Factures traitées	0.00		
Pris en charge par la caisse		0.00	
Frais non déductibles		0.00	
Franchise			0.00
Quote-part			0.00
Participation hosp.			0.00
Frais non assurés			0.00
Frais de maladie LAMal - soins	0.00	0.00	0.00
Primes LAMal Soins	1'000.00	0.00	1'000.00
LCA (prestations et primes) - soins	Montants factures	non déductibles	Participation
Factures traitées	0.00		
Pris en charge par la caisse		0.00	
Frais non déductibles		0.00	
Franchise			0.00
Participation			0.00
Frais non assurés			0.00
Frais de maladie LCA - soins	0.00	0.00	0.00
Primes LCA - soins	0.00	0.00	0.00
LAMal et LCA - indemnités journalières	Perte de salaire	Déductions	Paiement
Prestations LAMal - indemnités journalières	0.00	0.00	0.00
Prestations LCA - indemnités journalières	0.00	0.00	0.00
	Prime	non déductibles	Participation
Primes LAMal - indemnités journalières	0.00	0.00	0.00
Primes LCA - indemnités journalières	0.00	0.00	0.00
Total des frais de maladie - soins - à charge de Maria Muster			0.00
Total des primes - soins et indemnités journalières - à charge de Maria Muster			1'000.00
Total des prestations - indemnités journalières - en faveur de Maria Muster			0.00